

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. Paternotte-----
ARTICLE 2

À l'alinéa 11, après le mot :

« développement »,

insérer le mot :

« durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.